

La banque pour entreprise

Description

La banque pour entreprise s'adresse à tous les professionnels qui agissent seuls ou en groupe, désireux d'ouvrir un [compte professionnel](#) pour gérer leurs affaires. Ce service se révèle indispensable durant toutes les étapes du développement d'une activité.

Lors de la [création d'une entreprise](#), la banque peut avancer les liquidités nécessaires pour faire tourner l'activité. Lorsque cette dernière décolle, ses services facilitent la gestion des transactions avec les fournisseurs, les partenaires, les créanciers et les clients. Et lors d'une ouverture de capital ou d'une cession, elle gère les participations des investisseurs et négocie avec les assureurs ou coordonne une entrée en Bourse.

[Créer mon entreprise en ligne](#)

Quels sont les principaux critères de choix d'une banque pour entreprise ?

Le marché bancaire pour entreprises offre un large choix, incluant des banques internationales et régionales, ainsi que des établissements traditionnels et en ligne. Les services varient, nécessitant une analyse approfondie pour choisir la meilleure option. Des comparateurs en ligne aident dans cette démarche, bien qu'ils puissent manquer d'objectivité. Il est essentiel pour les [chefs d'entreprises](#) d'examiner minutieusement les offres en fonction de critères spécifiques pour sélectionner la banque la plus adaptée.

Tarifs bancaires

D'abord, il convient de savoir que le système bancaire français repose sur un modèle libéral. Tous les établissements sont **libres d'élaborer leurs propres politiques tarifaires**. Certes, les autorités et les associations de consommateurs surveillent les prix pratiqués sur le marché, afin d'éviter les dérives.

À noter : chaque banque a l'obligation d'indiquer clairement les prix, conformément à leur obligation d'information du client.

De manière générale, un compte bancaire professionnel coûte **plus cher qu'un compte personnel**, les besoins d'une entreprise étant très différents de ceux d'un particulier. Et les prestations sont bien plus nombreuses et diversifiées.

La banque facture une commission ([facture de commission](#)) plus ou moins importante sur chacun de ces services, **en plus de l'abonnement mensuel ou annuel forfaitaire**. Voici quelques-uns des frais susceptibles d'impacter le coût global d'un service bancaire :

- Frais de découvert bancaire ;
- Commissions multilatérales d'interchange ;
- Frais de mouvements prélevés sur les virements internationaux et nationaux ;
- Frais liés aux moyens de paiement ;
- Frais de gestion de compte.

Concernant les CMI ou **commissions multilatérales d'interchange**, elles correspondent aux frais facturés par la banque à chaque utilisation d'un terminal de paiement. Ces frais sont déterminés par les réseaux de cartes de paiement, comme Mastercard et Visa. Ils varient énormément en fonction du type de carte et du marché où a lieu la transaction. Par souci d'homogénéité, plusieurs pays ont fixé des limites sur les frais d'interchange. En France, ce plafond est de :

- 0,30 % pour les cartes de crédit ;
- 0,20 % pour les cartes de débit.

D'autre part, une entreprise subit de temps en temps un ralentissement ou un manque de cash flow, à cause de retards de paiement ou d'augmentation passagère des charges de fonctionnement. Dans ce cas, la balance des mouvements en fin du mois devient négative. La banque peut autoriser un **découvert professionnel**. Cependant, un solde débiteur occasionne toujours des frais plus ou moins élevés selon l'établissement bancaire.

Au sujet des **frais de mouvements prélevés sur les virements internationaux et nationaux**, il s'agit d'une commission qui concerne uniquement les clients professionnels. Elle est prélevée sur le compte bancaire chaque fois que l'entreprise transfère de l'argent vers le compte d'un employé – virement du salaire – ou d'un partenaire (loyer, fournisseur d'électricité, etc.). Elle s'applique à tous les types de comptes professionnels, indépendamment du [statut juridique](#) du détenteur du compte.

Il est bon de noter que le paiement des échéances de prêt bancaire et les virements entre comptes d'une même banque échappent aux **commissions de mouvement**. Ces frais sont facturés sous la forme d'un pourcentage du montant du transfert variant entre 0,06 % et 0,30 % en fonction de la banque. S'ils sont insignifiants en apparence, ils pèsent beaucoup sur les dépenses bancaires d'une entreprise.

En outre, Les banques facturent des frais annuels pour l'utilisation d'une [carte bancaire d'entreprise](#), d'un chéquier ou d'un autre moyen de paiement en ligne. **L'assurance contre le vol et la perte** s'ajoute au forfait.

À noter : l'assurance d'un chéquier ou d'une carte peut être souscrite auprès d'une autre banque ou d'un assureur spécialisé.

Bien entendu, la tenue d'un compte professionnel ou d'entreprise prend du temps et nécessite l'intervention de professionnels, sans parler de la mobilisation de ressources énergétiques et informatiques. Ce service n'est donc pas non plus gratuit. Les **frais de gestion de compte** oscillent entre 20 euros et 50 euros par mois selon la banque.

Proximité

La proximité constitue également un **critère de choix important au moment d'ouvrir un compte bancaire d'entreprise**. En effet, ce dernier est régulièrement sollicité pour des transactions impliquant des banques locales, régionales, voire étrangères. L'entreprise a régulièrement besoin des conseils d'un conseiller, surtout en cas de problème.

Souvent, la meilleure banque pour entreprise est celle qui propose le meilleur accompagnement à ses clients. **La proximité peut être physique**, par le biais des agences, des succursales et des conseillers qui offrent des services d'assistance en présentiel. Parfois, elle se manifeste aussi sous la forme d'un accompagnement sur mesure, à distance, que ce soit par :

- Téléphone ;
- Visioconférence.

Plus qu'un soutien et intermédiaire financier, la banque agit comme un mentor et un guide dans sa relation avec l'entreprise. Une **relation de confiance entre l'établissement bancaire et le dirigeant** est souvent déterminante pour la pérennité d'une entreprise.

Services supplémentaires

En plus des prestations de base, la banque propose parfois des services supplémentaires. Ces offres améliorent l'expérience utilisateur et contribuent aussi à l'amélioration de l'image de marque de l'entreprise. Par exemple, une **carte bancaire internationale** facilite le paiement des voyages et autres charges professionnelles à l'étranger. D'autres produits et services annexes s'avèrent parfois utiles. En voici quelques-uns :

- Le terminal de paiement électronique ;
- L'accès à un logiciel intégré pour éditer les factures et les devis ;
- L'aide à l'élaboration d'un business plan ou d'une étude de marché ;
- Les services d'un expert-comptable ;
- L'ouverture d'un compte de [dépôt de capital social](#) ;
- Des outils spécialisés pour mieux gérer les notes de frais.

Plus les services supplémentaires sont nombreux, plus l'offre bancaire sera intéressante. Bien entendu, il faut toujours garder un œil sur le coût de ces **prestations proposées en plus du pack standard** pour les entreprises.

Comment bien choisir une banque pour son entreprise ?

Connaître les critères de choix d'une banque pour son entreprise est une chose, mais mettre en pratique ces enseignements en est une autre. En effet, l'entrepreneur ou le dirigeant doit faire des démarches supplémentaires, comme **analyser la qualité réelle d'une offre et négocier avec l'établissement bancaire**.

Définir ses besoins bancaires

Ces besoins ne renvoient pas uniquement aux besoins de financement de l'entreprise. Cette notion englobe **tout ce qui est lié aux activités et services bancaires indispensables au bon fonctionnement de l'entreprise**.

Les **besoins bancaires** dépendent de plusieurs critères, parmi lesquels on peut citer :

- Le volume du personnel ;
- Les flux de trésorerie et le chiffre d'affaires ;
- Le financement.

Quel est le revenu annuel de l'entreprise ? À combien s'élève le **nombre de ses échanges mensuels ou trimestriels avec ses partenaires, fournisseurs et clients** ? Ces chiffres donnent des indications claires sur le profil de la banque à contacter pour ouvrir un compte d'entreprise. Un établissement de petite taille n'aura pas d'assise financière suffisante pour gérer d'importantes transactions nationales ou internationales.

En outre, une entreprise internationale qui emploie des milliers de salariés n'a pas les mêmes besoins qu'une micro-entreprise ou une TPE d'une dizaine de collaborateurs. Le **volume du personnel** influe inévitablement sur les frais de mouvement et les frais de tenue du compte professionnel. Ce paramètre justifie la souscription ou non à certains services bancaires, tels que :

- L'utilisation de carte de crédit professionnel ;
- Le découvert autorisé ;
- Les logiciels d'édition de facture et de [notes de frais](#).

Il convient alors de **le prendre en compte lors du choix d'une banque pour entreprise**. Et il en est de même pour le financement. En effet, une jeune entreprise a tendance à manquer souvent de liquidités, même si elle est rentable. Elle aura besoin d'une banque prête à débloquer un prêt ou une ligne de crédit d'urgence pour gérer ces besoins temporaires. De même, une grande société aura besoin de financements pour ses investissements ou pour soutenir sa chaîne d'approvisionnement.

L'idée serait alors de trouver une banque qui a les moyens et la volonté de subvenir aux **besoins de financement de l'entreprise**. La démarche nécessite des discussions franches avec plusieurs établissements bancaires.

Au-delà de leur capacité à combler les besoins financiers de l'entreprise, il faut aussi s'intéresser à leurs **conditions de financement**. Il convient de savoir qu'une banque qui accepte de manière systématique les demandes de prêt pourrait appliquer des taux d'intérêt élevés.

Il est tout aussi important de savoir que **l'organisation de l'activité au niveau local ou international, le nombre de clients et les services souhaités** constituent encore autant de critères qui définissent les besoins bancaires de l'entreprise.

Comparer la qualité de service

Après avoir évalué ses propres besoins, l'entreprise connaît le profil de la banque où ouvrir un compte professionnel. Deux ou **trois établissements bancaires peuvent sortir du lot**. Même à ce stade, prendre la bonne décision reste encore assez compliqué.

Les offres et services des banques montrent souvent des similitudes. Mais **certains indices font apparaître la véritable performance d'une banque**. Il s'agit :

- Des labels ;
- Des retours clients ;
- Du portefeuille client.

Une banque qui offre des services de mauvaise qualité a peu de chances de durer. Souvent, elle perd progressivement ses clients et se fait absorber par ses concurrentes ou par d'autres établissements. La liste des clients donne alors des indices intéressants sur sa façon de gérer ses partenaires et sur les profils des entreprises qui souscrivent ses offres. C'est pourquoi il convient de prendre en compte son **portefeuille client** en effectuant la comparaison de la qualité de service.

En outre, les services bancaires pour entreprise respectent des normes nationales ou internationales bien définies. En France, les meilleures banques disposent de la **certification ISO 9000**. Elle valide la qualité de gestion :

- Des moyens de paiement ;
- Du crédit ;
- Des autres services bancaires.

Bon à savoir : ce label est délivré par des organismes indépendants comme le bureau Veritas Quality. Les banques se soumettent à des vérifications de conformité tous les six mois.

D'autre part, la qualité des services d'une banque se constate aussi à travers les commentaires et les **retours de ses clients**. Un chef d'entreprise avisé prend le temps de consulter des avis partagés dans son entourage et sur les plateformes spécialisées ou les comparateurs en ligne.

Prendre en compte les tarifs

Ce dernier point – et non des moindres – constitue un critère décisif au moment de sélectionner sa banque professionnelle. Idéalement, un établissement bancaire propose des **tarifs sur mesure** à une entreprise, en tenant compte :

- De l'activité menée ;
- Du personnel ;
- Des perspectives de croissance.

Les meilleures banques se montrent généralement flexibles et compréhensibles envers les petites entreprises en pleine croissance. Et en matière de tarifs, **les prix les plus hauts ne garantissent pas toujours les meilleurs services**. De même, les prestations les moins chères ne sont pas forcément les plus rentables pour l'entreprise.

Quel type de banque selon la forme juridique de l'entreprise ?

Les services et les tarifs de la banque s'adaptent souvent à la forme juridique de l'entreprise cliente. En principe, les banques doivent offrir un accompagnement sur mesure, ainsi que **les produits les mieux adaptés aux besoins des clients**. Sans surprise, une offre bancaire parfaite pour une [entreprise individuelle](#) ne le sera alors pas pour une SARLU.

Pour l'entreprise individuelle

D'un point de vue légal, une entreprise individuelle n'a pas d'obligation d'ouvrir un compte bancaire professionnel **si son chiffre d'affaires ne dépasse pas 10 000 euros HT au cours de deux années d'exercice consécutives**. Au-delà de ce plafond, la loi Pacte du 22 mai 2019 se veut claire : toute EI doit en disposer.

Pour rappel, un compte d'entreprise coûte généralement plus cher qu'un compte particulier. Il faut compter **en moyenne 250 euros par an** pour en ouvrir. Ce coût inclut :

- La tenue de compte ;
- Les frais de carte ;
- Les commissions de mouvement ;
- Les prestations annexes.

Mais le choix d'une banque pour entreprise individuelle **repose sur les besoins propres à l'activité**. Quelles prestations sont indispensables à la pérennité de l'entreprise ? Qu'en est-il des moyens d'encaissement et de paiement ? De telles questions aident à définir les besoins prioritaires de l'entreprise en matière bancaire. En obtenant ces informations, l'entrepreneur individuel avancera en terrain connu au moment de prospecter et de comparer les offres du marché.

Pour la société

À la différence d'une entreprise individuelle, une société a l'**obligation d'ouvrir un compte professionnel**. Cette contrainte s'applique à toutes les entreprises disposant d'un capital social, comme une :

- SAS ;
- SARL ;
- SA ;
- Société unipersonnelle.

La loi Pacte dispose que **toutes les sociétés à capital social possèdent un droit au compte**. Autrement dit, elles méritent toutes de disposer d'un compte courant professionnel, même si les établissements bancaires leur refusent ce service.

Aussi, tout **refus d'ouverture de compte** pour une société doit être notifié par une attestation fournie à l'entreprise. Si cette dernière essuie deux ou plusieurs refus, elle a le droit de saisir la Banque de France.

Après analyse des attestations, **l'institution désignera un établissement bancaire** chargé d'ouvrir et de gérer le compte professionnel de l'entreprise. L'ouverture du compte doit se faire dans la semaine qui suit l'ordre de la Banque de France.

Société unipersonnelle

Une société unipersonnelle a des besoins spécifiques, du fait de son statut juridique et de son fonctionnement. Le domaine d'activité influe également sur le contenu de l'offre bancaire qui lui convient. **Quelques services sont particulièrement utiles**, dont :

- Une carte bancaire (de crédit ou de débit) ;
- Un découvert autorisé ;
- Un IBAN français ;

- Un chéquier ;
- Un terminal de paiement électronique.

Pour les chefs d'entreprise qui souhaitent se concentrer sur leur cœur de métier, **les banques proposent des services annexes**, tels que :

- L'aide d'un expert-comptable ;
- La gestion des devis ou factures ;
- La gestion des notes de frais ;
- L'export comptable.

Bon à savoir : le montant des honoraires compte parmi les principales [différences entre le comptable et l'expert-comptable](#). Ils sont tous deux des professionnels de la comptabilité, mais ils ne bénéficient pas du même statut professionnel.

Société pluripersonnelle

Toute société pluripersonnelle a l'**obligation d'ouvrir un compte professionnel**. Cette démarche nécessite la présentation :

- D'une carte d'identité des gérants ;
- D'un exemplaire des statuts ;
- D'un justificatif d'immatriculation au RCS ;
- D'un extrait du [Journal d'annonces légales](#) contenant l'avis de constitution de la société.

L'identité des associés habilités à faire fonctionner le compte et à ordonner des transactions doit être indiquée également. Et compte tenu des volumes d'opérations et des mouvements assez fréquents, **une société pluripersonnelle a besoin d'une offre bancaire flexible**, axée sur la :

- Performance ;
- Réactivité ;
- Sécurité.

Il convient de savoir également que **les entreprises individuelles et les sociétés ont le choix entre deux types de banques** lors de l'ouverture de leur compte, à savoir :

- L'établissement bancaire traditionnel ;
- La banque en ligne.

Les **établissements bancaires classiques** opèrent depuis toujours sur le marché et disposent d'une solide assise financière. Ils ont de l'expérience et distribuent leurs produits à travers un réseau vaste et avec la collaboration d'agents qualifiés. Ces banques traditionnelles brillent surtout par la qualité de leurs offres d'accompagnement et leur proximité physique avec les clients professionnels.

Quant aux **banques en ligne**, elles se distinguent par leur offre dématérialisée, qu'elles soient adossées ou non à un établissement bancaire traditionnel. Souvent moins chères et évolutives, leurs offres séduisent surtout les chefs d'entreprise en quête de réactivité et de modernité.

FAQ

Comment ouvrir un compte bancaire professionnel ?

Il faut avant tout bien choisir la banque auprès de laquelle il est préférable d'accomplir la démarche. Ensuite, il sera nécessaire de réunir quelques documents à lui transmettre. La pièce d'identité du dirigeant en fait partie. Dans la liste figurent également :

Une demande d'ouverture de compte professionnel ;

Un projet de statuts ;

Un justificatif d'utilisation du local (si l'activité est menée dans un local professionnel).

Quel compte pour quelle entreprise ?

Toutes les entreprises disposant d'un capital sont tenues d'ouvrir un compte professionnel. La SA, l'EURL, la SAS, la SARL et la SASU sont alors concernées par cette obligation. Par ailleurs, les EI ne sont contraintes de disposer d'un compte pro que si elles font un chiffre d'affaires de plus de 10 000 euros durant deux années de suite.

Pourquoi doit-on créer un compte professionnel ?

En plus d'être une obligation pour certaines entreprises, l'ouverture d'un compte bancaire professionnel permet d'éviter toute confusion comptable et fiscale. En effet, elle donne la possibilité de bien séparer les transactions personnelles et les opérations commerciales. Notons que les entreprises individuelles peuvent se servir d'un simple compte courant dédié à leurs activités, tant qu'elles ne dépassent pas un certain plafond de chiffre d'affaires pendant deux années consécutives.